



## **LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE DE NORMANDIE**

### **APPEL A CANDIDATURES POUR LE POSTE DE MEMBRE DU COMITE DIRECTEUR POUR LA FIN DE LA MANDATURE 2016/2020**

Les élections pour les postes vacants du Comité Directeur de la Ligue Motocycliste Régionale de Normandie se tiendront le 26 janvier 2018, à la Salle du Circuit des Sports Mécaniques – Les Illandes – 14170 Vendeuvre, lors de l'Assemblée Générale Elective de la Ligue.

Nombre de postes vacants à pourvoir pour le Comité Directeur : **2**

Les candidats devront, conformément à l'article 7.1 des statuts de la Ligue, être :

- Appartenir à un groupement affilié à la Ligue ;
- Etre à jour de leurs cotisations ;
- Ne pas être membre d'un autre Comité Directeur d'une autre Ligue ;
- Titulaires d'une licence fédérale en cours de validité ;
- Etre âgé de plus de 18 ans ;
- Avoir été licenciés depuis plus de six mois avant l'Assemblée Générale Elective et ce, sans interruption, d'un groupement sportif ou d'un Club affilié à la FFM ayant son siège dans le ressort territorial de la Ligue Motocycliste Régionale de Normandie ;
- Jouir de leurs droits Civiques et Politiques ;
- Présenter leur candidature soit directement soit par l'intermédiaire d'un groupement sportif ou d'un Club de tourisme affilié à la FFM ayant son siège dans la Ligue de Normandie, par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception au secrétariat de la Ligue au moins quinze jours avant la date de l'élection soit le **11 JANVIER 2018**, le cachet de la poste faisant foi ;
- Ne pas faire l'objet des interdictions prévues à l'article 7.1 des statuts.

Nul ne peut être membre du Comité Directeur s'il n'est pas titulaire d'une licence fédérale du ressort territorial de la Ligue Motocycliste de Normandie.

Conformément à l'article 7.1 des statuts de la ligue, les membres du Comité Directeur sont élus par l'Assemblée Générale.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises au secrétariat de la Ligue :

**LMN Secrétariat – 2, rue des Artisans – 14470 COURSEULLES-SUR-MER**

***Ne pourront être élus au Comité Directeur plus de 3 licenciés appartenant à un même club.***